



Association Française du Cane Corso

Association spécialisée de race

Club officiel, affilié à la Centrale Canine reconnue d'utilité publique, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

www.clubofficiel-canecorso.fr

Siège social : 1610, route de la Bastide, Les Croyes - 84240 GRAMBOIS

Président : Dominique VIZZARI – 06 81 58 41 36 – dviz@wanadoo.fr

Le Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.)

Le Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.) permettra d'évaluer les qualités intrinsèques du chien, indépendamment de tout dressage.

Déroulement du T.A.N.

1. Agilité et souplesse

Le chien doit franchir un obstacle « naturel » d'une hauteur d'environ 70-80 cm (banc, muret, etc.). Aucune mise en place n'est exigée, le maître peut encourager à sa guise et franchir l'obstacle avec le chien. La prise d'appui est également autorisée, seul importe le franchissement complet de l'obstacle. Il doit monter ensuite sur un deuxième obstacle « naturel » usuel permettant de tester son équilibre et son agilité (table, passerelle, rebord de muret, rouleau de paille, etc.) puis enfin, traverser un tunnel opaque. Le maître peut guider et motiver son chien comme il le désire.

2. Résistance au stress (Coup de feu)

Le chien est laissé dans la position de son choix, le maître à proximité le tient en longe détendue. Un coup de feu sera tiré par le testeur à une distance de 20 mètres du chien.

Les points 3 et 4 devront être réalisés en un seul exercice, le testeur devra évaluer le comportement du chien qui doit s'interposer pour protéger le maître et apprécier le courage du chien.

3. Protection du maître (Menace sur le maître avec artifice)

Après avoir capté l'attention du chien qui sera tenu en longe, le testeur menace le maître et s'approche à 5 mètres. Il utilise la voix et la posture et se montre clairement vindicatif et agressif, sans adopter d'attitudes de mordant sportif. Il utilisera un artifice (parapluie fermé, bidon rempli de cailloux ou équivalent mais pas de bambou fendu) afin d'accentuer la menace. Le chien doit réagir courageusement, s'interposer et faire face à l'agresseur qui fuira lorsque le chien aura montré suffisamment de présence et/ou de véhémence.

4. Courage (Menace directe sur le chien)

Le chien est tenu en longe. Le testeur s'approche, fixe et menace le chien avec un bâton plein, une première fois à 10 mètres puis s'approche jusqu'à 5 mètres et menace une seconde fois, le testeur peut accentuer l'intimidation par la posture et le regard. Le chien doit réagir courageusement, faire face et ne pas chercher à s'enfuir.

5. Olfaction (Recherche du maître)

Le chien est tenu en longe, le maître se manifeste à la vue du chien. Le chien est caché puis le maître s'éloigne et se dissimule selon les consignes qui lui seront données. Le chien est ramené au point de départ du maître et doit le retrouver.

Evaluation du T.A.N.

Pour les épreuves de courage, de protection et de résistance au stress, seuls les chiens peureux et craintifs sont ajournés, un comportement tranquille et/ou indifférent est accepté. Le chien doit réussir toutes les épreuves afin de valider son TAN. En cas d'échec, une deuxième présentation ultérieure est autorisée. Si le chien est encore refusé après la deuxième présentation, il est alors définitivement déclaré "Inapte" au T.A.N.

Modalités

- Accessible au chien LOF avec Test de Sociabilité (T.S.) ou C.S.A.U., âgé de 15 mois minimum le jour de l'épreuve.
- Le testeur est un membre de la Commission Travail et Utilisation ou un Homme Assistant (Mondioring, Campagne, Ring ou RCI).
- Dans tous les cas, c'est le membre de la Commission travail ou le Président membre de toutes les commissions qui doivent évaluer le test.
- Il n'y a pas de notes. Les résultats sont "Admis", "Refusé" (une présentation ultérieure reste possible) ou "Inapte" (le candidat est définitivement refusé).
- Lorsqu'on est "Admis", on reçoit un diplôme délivré par la Commission Travail et Utilisation.
- Les résultats des postulants sont publiés sur le site et dans la revue de l'AFCC.
- La participation à ces épreuves est une décision du propriétaire. Si des dommages surviennent au cours de l'épreuve au chien ou à son conducteur, le club ou l'organisateur ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables.

Un certificat de travail délivré par la S.C.C. (sauf pour l'obéissance) sera pris en compte par l'Association Française du Cane Corso comme équivalent au T.A.N.